DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 8 juillet 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 7 juillet 2025
18h30
PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

Date de convocation du Conseil Municipal : **mardi 1er juillet 2025**
Nombre de membres : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10 + 2 procurations

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE, Maire.

Présents(e)s : SEUBE Maria, BELANGERE Ulric (arrivé à 19h25), DUCHER Catherine, MALKOWSKI Robert, COTONNEC Roselyne, LADET Christian, CANNAUD Dominique, AYRAL Mélanie, CARMINATI Martial, PLACE Corinne.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) ayant donné procuration : BELANGERE Ulric procuration à SEUBE Maria jusqu'à 19h30, COSTE Nathalie procuration à DUCHER Catherine, COSTE Jean-Paul procuration à MALKOWSKI Robert.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) : PICAL Bernard.

Le quorum étant atteint Mme le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

Est élu secrétaire de séance : CARMINATI Martial

1. **Objet :** Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2025
   Rapporteur : Mme Maria SEUBE

   Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2025 a été approuvé à l'unanimité

2. **1ère Délibération :** Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) : modification des statuts
   Rapporteur : Mme SEUBE Maria.

   Les statuts actuels du SMEG ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2025. Le champ d'intervention du syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :

Date : le 8 juillet 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 7 juillet 2025
18h30
PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

- Le changement de dénomination du syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Énergie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Énergie GRAD-SMEG ;
- Apporter des précisions sur les articles présents statuts ;
- La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Pas d'intervention
Délibération votée à l'unanimité

3. **Objet : 2ème Délibération : Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien : approbation Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 juin 2025**
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Le rapport de la CLECT du 2 juin 2025 vise à l'actualisation des charges transférées par la commune de Laudun-L'Ardoise dans le cadre de la compétence Eaux Pluviales Urbaines,

Pas d'intervention
Délibération votée à l'unanimité.

4. **Objet : 3ème Délibération : Dénomination des Voies : Parking du Stade et Parking des Tilleuls**
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
Il convient, de nommer deux voies publiques :

- Parking du Stade
- Parking des Tilleuls

Pas d'intervention.
Délibération votée à l'unanimité.

5. **4ème Délibération : Effectif : suppression de poste : attaché territorial**
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Il est fait part du départ par voie de mutation de l'agent catégorie A permanent à temps complet. Il convient donc de supprimer ce poste du tableau des effectifs sans réorganisation du service.

Pas d'intervention.
Délibération votée à l'unanimité.

Date : le 8 juillet 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 7 juillet 2025
18h30
PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

6. **5ème Délibération : Effectif : création de poste : rédacteur territorial principal de 1ère classe**
   Rapporteur : Mme Maria SEUBE

   L'arrivée par voie de mutation d'un agent catégorie B rédacteur territorial principal de 1ère classe permanent à temps complet, nécessite de créer ce poste au tableau des effectifs sans réorganisation du service.

   Pas d'intervention.
   Délibération votée à l'unanimité

7. **6ème Délibération : mise en place du RIFSEEP**
   Rapporteur : Mme Maria SEUBE

   Madame le Maire expose que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale au nom du principe de parité découlant de l'article L.714-4 du code général de la fonction publique.
   Ce nouveau régime indemnitaire exige que, dans chaque cadre d'emplois, les emplois soient classés dans des groupes en prenant en compte la nature des fonctions (encadrement, pilotage, conception...), les sujétions et la technicité liées au poste. À chaque groupe est associé un plafond indemnitaire déterminé pour chaque part (IFSE et CIA).
   Enfin ce régime indemnitaire va se substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles le maintien est explicitement prévu par la réglementation en vigueur.
   Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'instauration du RIFSEEP au bénéfice des agents de la commune de GAUJAC.

   Pas d'intervention.
   Délibération votée à la majorité (Pour : 9 + 2 procurations – Contre : 0 -Abstention : 1).

8. **7ème Délibération : Indemnités des élus**
   Rapporteur : Mme Maria SEUBE

   Le poste de 3ème conseiller délégué est devenu vacant à la suite de l'élection d'un adjoint. Il convient de créer le poste d'un 4ème conseiller délégué et redéfinir les indemnités des conseillers délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,
   La création de ce 4ème poste d'adjoint délégué ne modifie pas l'enveloppe budgétaire des indemnités définis dans la délibération N°37/2020,

   Pas d'intervention.
   Délibération votée à la majorité (Pour : 8 + 2 procurations – Contre : 0 -Abstention : 2)

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 8 juillet 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 7 juillet 2025
18h30
PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

9. **8ème Délibération : Renonciation à l'emplacement réservé N°1**
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Monsieur CARMINATI Martial se retire de la séance et ne prend pas part au débat et au vote de cette délibération
Dans le POS ancien document d'urbanisme, l'emplacement réservé n°1 avait été institué au profit de la commune afin d'envisager la gestion des eaux pluviales. Cet emplacement réservé concerne la parcelle B 689.
Cette parcelle anciennement cadastrée D 418 a cependant fait l'objet d'un échange entre la commune de Gaujac et le propriétaire, échange approuvé par délibération en date du 19 janvier 1979. Cet emplacement réservé se trouve donc aujourd'hui sur une parcelle privée et n'est pas limitrophe avec le domaine public. De ce fait, l'emplacement réservé a été conservé par erreur, due à l'absence du document notarial officiel, lors de l'élaboration du PLU approuvé le 18 décembre 2012 par délibération. Il convient de délaisser cet emplacement réservé N°1.

Madame le Maire indique que l'emplacement réservé n°1 sur la parcelle B 689 sera modifié en conséquence dans la liste des emplacements réservés lors de la révision générale du PLU.

Pas d'intervention.
Délibération votée à l'unanimité.

10. **Informations de Madame le Maire**

1- Tour de France :
Rapporteur : Mme Maria SEUBE
Il est rappelé que la 16ème étape du Tour de France 2025 passe sur la RD6086 le mardi 22 juillet 2025. La route sera fermée de 10h à 16h.

2- Bassin de la Rouvière
Rapporteur : M. Ulric BELANGERE
Monsieur BELANGERE présente le devis pour une plaque d'inauguration pour le bassin de la Rouvière. Il est proposé de demander d'autres devis.
Monsieur BELANGERE annonce que les travaux d se terminent la semaine 29. Les tables de pique-nique sont installées et les rochers seront mis en place.

3- Chapelle Saint Jean
Rapporteur : M. Dominique CANNAUD
L'association « Passe Muraille », après avoir réalisés les travaux au bassin de la Rouvière, intervient à la chapelle saint Jean. Le mur de soutènement a été rénové. La semaine 29, l'association interviendra sur les murs intérieurs de la Chapelle.

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 8 juillet 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 7 juillet 2025
18h30
PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

4- Projet « chemin de Connaux »
Rapporteur : M. Martial CARMINATI
M. MONIN, représentant le cabinet CETUR, a présenté un avant-projet avec un détail estimatif des travaux. L'appel d'offres sera lancé en septembre.

5- Divers travaux
Rapporteur : Mme Maria SEUBE
Les gouttières de la bibliothèque ont été réparées pour un montant de 1 968 €.
Deux devis ont été demandés pour le remplacement des volets roulants défectueux et les portes de secours de la salle polyvalente. L'entreprise TRIOLA a été retenue. Les travaux commenceront courant août ou début septembre.

6- École
Rapporteur : Mme Catherine DUCHER
Les effectifs ont en progression. Il a été évoqué, lors du conseil d'école, la perméabilisation de la cour de l'école élémentaire.
Une seconde table a été installée dans la cour de l'école élémentaire.

7- Aire de jeux
Rapporteur : Mme Maria SEUBE
Une fontaine sera installée très prochainement.
La possibilité de mettre un arbre près des jeux est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance
Martial CARMINATI

Madame le Maire
Maria SEUBE

MAIRIE DE GAUJAC
30 (Gard)